

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP ARF CONVICTIONS EQUILIBRE ISIN : PART C - FR0014006S79

Paris, le 14 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ARF Convictions Equilibre, géré par la société de gestion Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet d'une importante modification à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier les dispositions suivantes du prospectus de votre FCP :

1. L'indicateur de référence composite 10% Euro Stoxx 50 TR + 30% MSCI World TR EUR-H + 40% Bloomberg Global Aggregate TR EUR-H + 20% Bloomberg Global High Yield TR EUR-H, est remplacé au profit de l'indice composite suivant : 30% STOXX 600 Net Return EUR + 30% MSCI World All Country Net Return EUR + 30% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR ;
2. Afin d'accompagner ce changement d'indicateur de référence, les allocations de votre fonds sont modifiées de la manière suivante :
 - Augmentation de l'exposition au risque actions,
 - Baisse de l'exposition au risque lié aux titres de créance, notamment aux titres spéculatifs.

Ces modifications visent à permettre à la gestion d'augmenter l'exposition de votre fonds aux marchés actions, en contrepartie d'une baisse de l'exposition aux marchés obligataires et notamment aux titres spéculatifs.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération ne nécessite aucune action de votre part et entrera en vigueur le 17 octobre 2025.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement /Risque : Oui

- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Très Significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération ne génère aucun impact fiscal pour vous.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRES
Régime juridique et politique d'investissement		
Indicateur de référence	10% Euro Stoxx 50 TR 30% MSCI World TR EUR-H 40% Bloomberg Global Aggregate TR EUR-H 20% Bloomberg Global High Yield TR EUR-H	30% STOXX 600 Net Return EUR 30% MSCI World All Country Net Return EUR 30% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans TR Index Value Unhedged EUR 10% Bloomberg Global High Yield TR Index Value Hedged EUR

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risques actions</i>	[0% ; 50%]	[0% ; 60%]	+
<i>Risques de taux et de crédit</i>	[0% ; 100%]	[40% ; 100%]	+
<i>Risques liés aux titres spéculatifs (High Yield)</i>	[0% ; 30%]	[0% ; 10%]	-

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus de votre FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) ainsi que du prospectus relatifs au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management